

Lues des options produites par MM. John Bumbray, Alphonse Cool et D. Masson, sur des terrains nécessaires pour l'élargissement de ladite rue.

Résolu: D'informer les propriétaires que le prix demandé est trop élevé pour l'expropriation de la rue Préfontaine, entre les rues Sainte-Catherine et Notre-Dame.

17.—Soumis un rapport du Médecin Officier de Santé, demandant s'il ne serait pas à propos de faire subir l'examen médical aux candidats pour les positions d'inspecteurs, avant de leur faire subir l'examen de qualification.

Résolu: Attendu que l'examen médical ne s'impose que lorsqu'un candidat a démontré sa compétence et ses aptitudes pour remplir l'emploi qu'il sollicite, il n'y a pas lieu d'obliger ceux qui demandent des emplois, à subir l'examen médical avant qu'ils aient passé leurs examens avec succès, et qu'ils soient recommandés par le chef du département aux emplois disponibles, et que le Médecin Officier de Santé reçoive par les présentes instructions en conséquence.

18.—Soumis un rapport du Département en Loi, au sujet de la préparation des causes se rapportant à la Montreal Tramways Company, en ce qui concerne la partie technique.

Résolu: De référer à l'Ingénieur en Chef pour rapport.

19.—Soumis un rapport du Surintendant de Police, recommandant, conformément à une demande du Surintendant des Marchés, que le kiosque de cocher du Marché St Jacques, soit enlevé de sa situation actuelle et placé à une distance de 25 pieds au nord de la ligne du parc, en arrière du marché, du côté de la rue Wolfe, les voitures devant longer le parc sur les rues Wolfe et Houle, la tête des chevaux tournée vers le sud et l'est, respectivement, et deux voitures seulement devant stationner à la fois à l'angle nord-ouest des rues Ontario et Wolfe, sur la rue Wolfe.

Résolu: De donner instructions à l'Ingénieur en Chef, de faire le changement précité.

20.—Soumis des mandats, vérifiés par le Contrôleur de la Cité, au montant de \$3,009.17.

Résolu: D'en autoriser le paiement.

21.—Soumis des mandats, vérifiés par le Contrôleur de la Cité, au montant de \$685.92, suivant liste certifiée.

Résolu: D'en autoriser le paiement.

22.—Soumis un rapport du Surintendant des Edifices Municipaux, au sujet de dommages qui auraient été causés à la propriété de la succession Foster, sur la rue Drummond.

Résolu: De référer ledit rapport au Département en Loi, conformément à la demande faite dans un rapport en date du 22 janvier courant.

23.—Après considération de certains rapports des chefs de départements, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil:

1° A l'effet d'informer le Conseil, en réponse à une question, que le Bureau est à considérer actuellement la question d'ériger une station de feu dans le quartier Bordeaux;

2° A l'effet d'informer le Conseil, en réponse à une question, que le Bureau des Commissaires est à considérer actuellement la question de l'installation de boîtes d'alarmes dans la partie du quartier Bordeaux, connue sous le nom de "Park Extension";

3° A l'effet de régler la réclamation de M. Evangéliste Nantel pour une lisière de terrain faisant partie de la rue Allard, et portant le No partie du lot 3646, laquelle partie était comprise dans la partie de la rue Allard inscrite et décrite comme rue publique, par résolution du 5 février 1911, en payant audit M. Nantel une somme de \$1,890, représentant 5400 pieds de terrain, à raison de 35c. le pied et les frais s'élevant à la somme de \$72;

4° A l'effet de permettre à M. J. E. Wilder, de maintenir une voûte dans le trottoir, en face de sa propriété, située sur la rue Bleury, et portant le No civique 365, aux conditions mentionnées au rapport de l'Ingénieur en Chef;

5° A l'effet de vendre à l'enchère un résidu de terrain faisant partie du lot No 3929-149, acheté par la Cité pour l'expropriation de la ruelle Saint-Louis, et ce, aux meilleurs prix possible;

Submitted options from Messrs. John Bumbray, Alphonse Cool and D. Masson on the pieces of land required for the widening of said street.

Resolved: To inform the proprietors that the price asked for *re* expropriation of Préfontaine street, between St. Catherine and Notre Dame streets, is to high.

17.—Submitted a report from the Medical Health Officer, asking if it would not be advisable to have the candidates for the position of inspector to undergo a medical examination before they are examined as to their competency.

Whereas the medical examination is required only when a candidate is found competent and qualified to fulfill the duties of the position applied for, there is no necessity to compel those who apply for a position to undergo the medical examination before they have passed with success their ordinary examination and have been recommended by the head of the department for the vacant positions, and that the Medical Officer be instructed to act accordingly.

18.—Submitted a report from the Law Department, anent the preparation of cases concerning the Montreal Tramways Company as far as the technical part thereof is concerned.

Referred to the Chief Engineer for a report.

19.—Submitted a report from the Chief of Police, recommending, in accordance with a request from the Superintendent of Markets, that the kiosk for cabmen at St. James Market, be removed from its present site and place at a distance of 25 feet, north of the line of the park, in rear of the market, on the side of Wolfe street, the cabs to stand along the park on Wolfe and Houle streets, the heads of horses turned southwards and eastwards respectively, and two cabs only to station at a time at the northwest corner of Ontario and Wolfe streets, on Wolfe street.

Resolved: That instructions be given to the Chief Engineer to act accordingly.

20.—Submitted warrants verified by the City Comptroller, amounting to \$3,009.17.

Resolved: To authorize the payment of same.

21.—Submitted warrants verified by the City Comptroller, amounting to \$685.92, as per list certified.

Resolved: To authorize the payment of same.

22.—Submitted a report from the Superintendent of Municipal Buildings, anent damages caused to the property of the Foster Estate, on Drummond street.

Resolved: To refer said report to the Law Department as per the request made in a report dated the 22nd January instant.

23.—After having considered certain reports from heads of department, it was

Resolved: That reports be made to Council, as follows:

1. Informing Council, in reply to a question, that the Board, is now considering the question of erecting a fire-station in Bordeaux Ward;

2. Informing Council, in reply to a question, that the Board of Commissioners is now considering the question of installing alarm boxes in that part of Bordeaux Ward, known as "Park Extension";

3. To settle to claim of Mr. Evangéliste Nantel, for a strip of land forming part of Allard street, and bearing No. part of lot 3646, which is included in that part of Allard street inscribed and described as a public street, by resolution dated the 5th February 1911, by paying to the said Mr. Nantel a sum of \$1,890, representing 5,400 feet of land, at the rate of 35c. per foot and costs amounting to \$72;

4. To allow Mr. J. E. Wilder, to maintain a vault under the sidewalk, in front of his property on Bleury street, and bearing civic No. 365, on the conditions mentioned in the Chief Engineer's report;

5. To sell by auction a residue of land forming part of lot No. 3929-149, purchased by the City for the expropriation of St. Louis lane, for the best price obtainable;